

● INDIVIDUEL

OU

● SOCIÉTÉ - impôt sur le revenu

(les sociétés à l'IS peuvent adhérer au CGA PICPUS)

Mme M.

Nom et prénom _____

Raison sociale _____

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Entrepreneur Individuel

E.I.R.L.

Raison sociale _____

Forme juridique _____

(EURL, SASU, SCP, SDF, SNC, SCI, INDIVISION...)

Nombre d'associés |_|_|

Mme M.

Nom et prénom du gérant _____

Date de naissance du gérant |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

● CATÉGORIE D'ADHÉSION (Pour faire votre choix, consultez notre site internet www.cgapicpus.com)

Adhésion Agrément Seule l'adhésion Agrément permet de bénéficier de la réduction d'impôt de 915 € (sous condition de CA) **Adhésion Secure Pro**

(Voir délais d'adhésion au verso)

Première adhésion ou Changement d'Association Agréée suite à Démission Exclusion Autre (à préciser) _____

Date de radiation ancienne AGA |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

● VOTRE ACTIVITÉ

Activité exercée _____ Code NACE |_|_| |_|_| |_|_|

Si activité médicale, indiquer la spécialité _____ Secteur CI C1 C2 C3

Date de début d'activité |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| N° SIRET |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Régime fiscal : Déclaration contrôlée Micro BNC Auto-entrepreneur Revenus de source étrangère (déclaration 2047)

■ Adresse professionnelle

Adresse _____

CP |_|_| |_|_| |_|_| Ville _____

Tél |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Port. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

E-mail (indispensable) _____ @ _____

■ Adresse de correspondance

Adresse _____

CP |_|_| |_|_| |_|_| Ville _____

● VOTRE EXPERT-COMPTABLE OU AVOCAT FISCALISTE

Nom et prénom de l'expert-comptable ou avocat fiscaliste Mme M. _____

Cabinet _____ Expert-comptable Avocat fiscaliste

Adresse _____

CP |_|_| |_|_| |_|_| Ville _____ E-mail _____ @ _____

Tél |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Port. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

N° de SIRET du cabinet comptable ou d'avocat (indispensable) |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Comment avez-vous connu l'AGA PICPUS ?

par votre expert-comptable ou avocat fiscaliste

par un autre adhérent
nom et prénom _____

par internet

par les réseaux sociaux

autre (préciser) _____

■ ENGAGEMENTS de l'adhérent

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Je m'engage à respecter les obligations des adhérents à une AGA
(voir au verso, statuts et règlement intérieur).

Fait à _____ le |_|_| |_|_| |_|_|

Signature de l'adhérent

Cotisations 2023

288,00 € TTC (soit 240,00 € HT) • 60,00 € TTC pour les micro-entreprises

Découvrez nos services sur
www.cgapicpus.com

ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS

Vous relevez d'un régime réel d'imposition, votre adhésion à l'AGA Picpus entraîne le respect des obligations suivantes :

■ Pour tous : catégories Agrément et Secure Pro

- Prendre un engagement de sincérité fiscale et présenter des comptes annuels réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat de votre entreprise.
- Nous remettre, chaque année, une copie de votre déclaration de résultats et de ses annexes, de vos déclarations de TVA, de CVAE, les éventuelles déclarations rectificatives et, le cas échéant, la déclaration des revenus encaissés à l'Étranger (imprimé 2047).
- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations.
- Si vous tenez votre comptabilité aux moyens de systèmes informatisés, vous devez être en mesure de produire un FEC (Fichier des Écritures Comptables) répondant aux exigences de l'Administration Fiscale et devez nous transmettre, soit une attestation de conformité de votre logiciel, soit le test de validité du FEC.
- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation administrative (changement d'adresse, changement de la clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvements d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable...).
- Régler la cotisation annuelle de l'AGA Picpus. La cotisation est due pour l'année civile entière, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'AGA Picpus et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation, est réputé avoir démissionné au 1^{er} janvier de l'année. La cotisation versée au titre de l'année N ne pourra pas être remboursée si la démission intervient après le 1^{er} février de l'année N (le cachet de la poste ou date du courriel faisant foi).

■ Pour les adhérents : catégorie Agrément

- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations, de nos attestations et des comptes-rendus de mission (CRM) aux services fiscaux.
- Nous transmettre tous renseignements et documents utiles de nature à établir la régularité, la concordance, la cohérence et la vraisemblance (ECCV) des déclarations transmises à l'AGA et à la DGFIP, ainsi qu'à l'examen périodique de sincérité (EPS) des pièces justificatives de dépenses.
- Nous informer des résultats de tous contrôles fiscaux et nous communiquer les notifications de redressement et les réponses que vous avez pu effectuer à la DGFIP.
- Informer votre clientèle de votre appartenance à une Association Agréée et accepter à ce titre, soit le règlement par chèque, soit le règlement par carte bancaire.

Les obligations des adhérents peuvent évoluer réglementairement et sont stipulées dans les statuts et le règlement intérieur de l'AGA Picpus. Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion de l'AGA Picpus.

DÉLAIS D'ADHÉSION POUR LA CATÉGORIE AGREMENT

- Première adhésion : la première adhésion à une association agréée n'ouvre droit aux avantages fiscaux et notamment à la réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un OGA (sous condition de CA) que si elle intervient au plus tard le 31 mai ou dans les cinq mois du début d'activité.
- Changement d'association agréée : le changement d'association agréée ne fait pas perdre le bénéfice des avantages fiscaux (**sauf en cas d'exclusion**) si la nouvelle adhésion intervient au plus tard **dans les 30 jours de la démission**. Pour éviter le règlement d'une cotisation annuelle dans deux OGA, il est recommandé de demander votre démission avant le 31/12.

ADHÉSION MICRO-ENTREPRISE OU AUTO-ENTREPRENEUR

- Cotisation annuelle réduite : 60 € TTC.
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble des services compris dans la catégorie Adhésion Agrément.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts (SIE) dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, l'AGA Picpus peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer.

INFORMATION RGPD

En adhérant à l'AGA Picpus, vous acceptez de recevoir nos e-mailings d'information, newsletters et autres supports d'information Picpus. Pour satisfaire au règlement européen sur la protection des données (RGPD), nous nous engageons à assurer la confidentialité des données collectées et à ne les utiliser que dans le cadre de nos missions d'OGA et des services fournis. Vous disposez d'un droit d'opposition, de rectification, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles.